



# Vendeurs de marché et vendeurs ambulants, le dialogue social en Zambie



## Le cas présenté dans cette fiche

**Illustre l'OMD 1** : le cas présente le travail informel comme réponse (limitée) à la pauvreté (cible 1A principalement).

**Illustre l'OMD 8** : la situation montre des enjeux importants pour le partenariat avec l'Union Européenne (cible 8A).

**Montre les limites de l'OMD 1** : comme dans d'autres cas, la réalisation, a fortiori partielle, de la cible 1A de cet objectif, reste très en deçà d'un niveau de vie décent (cible 1B du même objectif).

## Un travail décent qui se fait attendre

Dans les pays où la couverture de sécurité sociale est absente ou très peu développée, l'économie informelle fournit un moyen de subsistance aux hommes et aux femmes qui ont peu d'autres options pour survivre, comme les personnes âgées, les migrants, les minorités ethniques et les autres groupes vulnérables. L'insécurité et la pauvreté contribuent aussi au problème du travail des enfants.

Près de la moitié des individus (2,8 milliards de personnes) qui constituent la main-d'œuvre mondiale ne peuvent pas gagner suffisamment pour passer, eux et leurs familles, au-dessus du seuil de pauvreté qui s'établit à 2 dollars des États-Unis par jour. C'est approximativement le même total qu'en 1994, mais il représente maintenant juste un peu moins de la moitié de la main-d'œuvre mondiale, contre 57 pour cent cette année-là. Sur ce total, 535 millions d'hommes et de femmes au travail survivent avec 1 dollar des États-Unis par jour ou moins. À l'exception de l'Afrique subsaharienne, toutes les autres régions en développement ont connu une baisse du nombre de travailleurs pauvres dans l'emploi total.

Extraits du rapport, Changements dans le monde du travail, Conférence internationale du Travail, 95<sup>e</sup> Session, 31 mai - 16 juin 2006 :  
[www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc95/pdf/rep-i-c.pdf](http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc95/pdf/rep-i-c.pdf)

# Vendeurs de marché et vendeurs ambulants, le dialogue social en Zambie



— ON ESTIME QUE 83 % DES ZAMBIENS TRAVAILLENT DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE.

## Travail décent et économie informelle

L'Agenda pour le travail décent est une initiative de l'Organisation internationale du travail de l'ONU (OIT) qui date de 1999 (Rapport du Directeur général : Le travail décent). Il concerne non seulement les employés régulièrement rémunérés mais encore toutes les personnes qui travaillent dans l'économie informelle, comme les salariés non protégés, les travailleurs indépendants et les travailleurs à domicile (« L'OIT se préoccupe du sort de tous les travailleurs »).

Lors de la conférence de l'OIT sur le travail décent et l'économie informelle, en 2002, l'organisation a spécifiquement reconnu que l'une des sécurités essentielles refusées aux travailleurs du secteur informel était la sécurité de représentation.

Le dialogue social est en effet une stratégie cruciale pour les travailleurs informels s'ils veulent arriver à un travail décent. Il inclut la communication, la consultation et la négociation. Pour les travailleurs, c'est l'un des principaux moyens pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de travail.

Jadis, le dialogue social impliquait principalement les travailleurs du secteur formel. Toutefois, le secteur informel gagnant de plus en plus d'importance, et en raison de la nature changeante du travail dans le contexte de la mondialisation, il se révèle nécessaire de mettre au point de nouvelles formes de dialogue social et de négociations collectives, capables d'intégrer de nouveaux types de travailleurs comme les vendeurs de marché et les vendeurs ambulants, qui ne sont eux pas représentés dans les systèmes de négociations collectives classiques.

« Partout au monde, les personnes qui font partie de l'économie informelle sont exclues des institutions et des processus du dialogue social ou y sont sous-représentées. »

ORGANISATION INTERNATIONALE  
DU TRAVAIL, OIT



— EN ZAMBIE, L'ÉCONOMIE INFORMELLE COMPTE NETTEMENT PLUS DE FEMMES QUE D'HOMMES : 9 % SEULEMENT DES FEMMES ONT UN EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE FORMELLE.

## L'emploi informel : de graves conséquences sur la santé

Le travail informel représente au moins la moitié des emplois de l'ensemble des pays en voie de développement, dont les trois-quarts sont le fruit de travailleurs indépendants. (Source: Working Time Around the World - BIT et Routledge, 2007)

Les conséquences de l'emploi informel vont bien au-delà de l'aspect "revenu" de la pauvreté, et concernent aussi les violations des droits de l'homme et l'exclusion sociale. En comparaison avec ceux qui travaillent dans l'économie structurée, ceux qui sont employés dans l'économie non structurée ont toutes chances de :

- Manquer des équipements et des services sociaux élémentaires;
- Être exposés à des risques classiques comme la maladie, la perte de leurs biens, l'invalidité et la mort;
- Avoir moins accès aux moyens de contrecarrer ces risques (assurance maladie, assurance des biens, assurance contre l'invalidité ou assurance vie);
- Avoir pour cette raison un état de santé, un degré d'instruction et une longévité plus réduits;
- Avoir moins accès aux actifs financiers, physiques et autres actifs productifs;
- Avoir moins de droits et de prestations liés à l'emploi;
- Avoir des titres de propriété douteux sur le terrain, le logement ou d'autres actifs productifs;
- Être plus gravement exclus des institutions publiques, marchandes et politiques qui déterminent les « règles du jeu » dans ces différents domaines.

Pris ensemble, ces différents coûts prélèvent un énorme tribut sur le bien-être financier, physique et psychologique des travailleurs informels et de leurs familles en général.

Les femmes, le travail et la pauvreté, rapport du fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), résumé en français : [www.unifem.org/attachments/products/PoWW2005\\_overview\\_fre.pdf](http://www.unifem.org/attachments/products/PoWW2005_overview_fre.pdf)

## L'économie informelle en Zambie

En Zambie, l'économie informelle occupe une place importante et croît rapidement. On l'estimait à 2,3 millions de personnes en 1993, elle en emploie 3,5 millions aujourd'hui.

Quelque 83 % des Zambiens qui travaillent sont employés par le secteur informel, soit 91 % des femmes et 76 % des hommes.

La croissance de l'économie informelle zambienne au cours des vingt dernières années est largement imputable à la libéralisation des échanges commerciaux ainsi qu'à la privatisation des entreprises d'État. Les politiques d'ajustement structurel, progressivement mises en œuvre sous le Président Kenneth Kaunda au milieu des années 1980, ont nettement réduit le nombre de personnes employées dans le secteur formel. Les mesures de la seconde république du Président Kaunda ont impliqué l'abolition du contrôle des prix des biens de base, le retrait des subsides aux cultivateurs de maïs et aux engrais, l'introduction d'un système international des changes, la libéralisation de la commercialisation des produits agricoles, ainsi qu'une réforme du secteur public.

La libéralisation du commerce s'est poursuivie sous le Président Chiluba, dans les années 1990. Beaucoup d'entreprises d'État, considérées comme inefficaces et corrompues, ont été privatisées ou liquidées. La privatisation a principalement touché l'emploi dans l'industrie minière du pays, située dans la province très densément peuplée de Copperbelt. Le conglomérat des mines de cuivre de Zambie (Zambia Consolidated Copper Mines, ZCCM), propriété de l'État, a été divisé en plusieurs petites sociétés. L'emploi a chuté de 56 500 en 1991 à 31 000 en 1997, pour avoisiner les 22 000 aujourd'hui. Outre la privatisation, le programme de réforme du secteur public a entraîné des licenciements massifs.

L'ouverture de l'économie zambienne à la concurrence internationale a eu un effet dévastateur sur de nombreuses industries locales. Les entreprises manufacturières, par exemple, incapables de faire face à la concurrence sur le marché mondial, ont dû fermer leurs portes. Toutefois, la libéralisation des échanges commerciaux a également engendré des investissements considérables de la part de corporations multinationales dont le siège se situe en Afrique du Sud.

Il en résulte que seule une petite proportion de la main-d'œuvre zambienne est encore employée dans le secteur formel. La place du secteur informel dans l'économie du pays est attestée par les chiffres de la Banque Mondiale, selon lesquels l'économie informelle contribuait à 48,9 % du PNB en 1999/2000.

« Le gouvernement local ne devrait pas considérer la ZANAMA comme un ennemi mais comme un partenaire collaborateur dans le cadre du développement. »

ABEL CHIKWA,  
TRÉSORIER NATIONAL, ZANAMA

## Le combat des vendeurs ambulants et des vendeurs de marché

L'absence de protection juridique et l'exposition aux risques écologiques font partie des principaux problèmes signalés par les vendeurs ambulants interviewés. De fait, les vendeurs ambulants peuvent être expulsés ou arrêtés par la police. Selon un vendeur ambulant de Lusaka, « le harcèlement est quotidien ». Les conditions de travail sont misérables. Les vendeurs ambulants ne disposent pas de l'infrastructure de base, à savoir des toilettes et un abri. L'absence d'abri les expose aux maladies et aux accidents de la route. En outre, ils se plaignent de l'instabilité de leur activité car ils ne peuvent obtenir de prêt bancaire.

La plupart des vendeurs de marché déplorent les conditions de travail sur les marchés surpeuplés, où mauvaise gestion et corruption sont de mise, et où les équipements de base manquent. L'alimentation en eau potable, les toilettes, le nettoyage, les abris et la sécurité posent de graves problèmes.

À ces critiques, un responsable du gouvernement a rétorqué que le sous-équipement était le résultat des prélèvements trop bas payés par les vendeurs. Or, un audit portant sur ces prélèvements a révélé des cas de corruption : les autorités déclarent des sommes inférieures à celles collectées. On a également rejeté la faute sur les partis politiques. Dans certains cas, ceux-ci possèdent des filiales sur les marchés, qui réclament aux vendeurs des cotisations supplémentaires. À Kamwala et sur d'autres marchés, les vendeurs interrogés pensent que les lacunes dans la fourniture de services sont le résultat des abus de pouvoir des sections locales du Mouvement pour la démocratie multipartite (MDM) au pouvoir.

La plupart des marchés de Zambie sont hautement congestionnés, le manque d'espace pour commercer est un problème répandu. Le nombre de vendeurs a rapidement augmenté, devant l'espace et l'équipement. La présence de gens en surnombre a forcé certains commerçants à s'installer à l'extérieur des places de marché. Certains commercent sur des terres « non classées ». Des vendeurs sur le marché de Chisokone B de Litwe, qui travaillaient sur des terres non classées, ont été autorisés à construire des structures semi-permanentes, mais n'ont aucune certitude de pouvoir continuer à exercer leur activité à cet endroit.

Beaucoup de marchés zambiens sont installés dans des bâtiments aujourd'hui vieux et délabrés. L'état des bâtiments représente un danger pour la santé et la sécurité. Rares sont les marchés qui disposent de l'équipement nécessaire pour permettre aux vendeurs de stocker leur marchandise après la fermeture. Un responsable de la municipalité de Kitwe explique que les trois-quarts des commerçants sur le marché de Chisokone B doivent garder leurs marchandises la nuit dans des camps de la police, tandis que d'autres dorment sur le marché avec leurs produits. Des incendies éclatent parfois, causés par des marchands qui préparent à manger. Le système d'égout est défectueux, ce qui engendre des maladies d'origine hydrique. Sans logement pour passer la nuit, les commerçants transfrontaliers finissent par dormir aux arrêts de bus. Le viol et le harcèlement sexuel des commerçantes sont fréquents et directement liés aux risques de VIH/sida.

## Les travailleurs informels s'organisent

Le manque de travail décent sur les marchés de rue en Zambie est en train de devenir l'un des chevaux de bataille de la principale fédération de syndicats du pays, le Congrès des syndicats de Zambie (ZCTU), ainsi que de plusieurs organisations spécialement créées dans le courant des années 1990 pour représenter les travailleurs de l'économie informelle. Ces organisations ont obtenu certaines améliorations pour les vendeurs de rue et les vendeurs de marché. Toutefois, malgré la taille et l'importance du travail informel dans l'économie du pays, il reste trop marginal pour être intégré dans le débat économique et les travailleurs de l'économie informelle bataillent pour se faire entendre.

## Le Congrès des syndicats de Zambie (ZCTU)

Le Congrès des syndicats de Zambie est la principale fédération syndicale du pays, qui réunit 20 syndicats adhérents. Récemment, la fédération a dû relever les défis des perturbations sur le marché du travail zambien ainsi que de la fragmentation interne du mouvement syndical. De nombreux syndicats supplémentaires ont vu le jour à la suite de la Loi de 1997 sur les relations industrielles et du travail (Zambia's Industrial and Labour Relations (Amendment Act)). En 1991, le pays comptait 17 syndicats, en 2002, on atteignait 31.

Le ZCTU a tenté d'endiguer une sérieuse baisse du nombre d'affiliés aux syndicats en reprenant à son compte les intérêts des travailleurs de l'économie informelle. Il a créé un centre pour l'emploi, qui dispense des formations en affaires et leadership aux travailleurs de l'économie informelle, dont beaucoup avaient perdu leur emploi dans l'industrie minière et le secteur public. **En 2004, le ZCTU a accepté l'affiliation de l'Alliance pour les associations de l'économie informelle de Zambie (AZIEA) en tant que membre associé.** L'AZIEA a été créée en 2001 : il s'agit d'une organisation parapluie de treize organisations membres, qui représente les vendeurs ambulants, les vendeurs de marché et les autres travailleurs de l'économie informelle.



— LES TOILETTES DU MARCHÉ DE COMESA.

Le ZCTU est en relation directe avec le gouvernement par l'intermédiaire du Conseil consultatif tripartite du travail (TCLC), un organe consultatif pour le dialogue social, qui a vu le jour en 1993. Le Conseil du travail a joué un rôle important dans les discussions sur les questions nationales, mais il reste purement consultatif. Traditionnellement, il traite les aspects qui touchent les salariés dans l'économie formelle. L'AZIEA pense que le ZCTU devrait ajouter les sujets qui touchent à l'économie informelle à l'ordre du jour des travaux du TCLC.

## Les associations de l'économie informelle

Depuis le début des années 1990, des groupes de travailleurs de l'économie informelle se sont rassemblés pour constituer des organisations qui font du lobbying auprès du gouvernement et viennent en aide aux vendeurs de marché. Voici trois exemples d'organisations, toutes affiliées à l'AZIEA :

- **Association des vendeurs transfrontaliers (Cross Border Trader Association), CBTA** : La CBTA a été créée en 1995 à Lusaka et représente quelque 35 000 membres répartis dans la région. Elle compte 40 sections locales et est présente sur plus de 15 marchés dans la région de l'Est et du Sud de l'Afrique. La CBTA déclare être en de bons termes avec le gouvernement local et central. Auparavant, les vendeurs transfrontaliers travaillaient dans les rues et aux arrêts de bus à Lusaka ; en accord avec le conseil municipal, la CBTA est parvenue à obtenir un terrain au centre ville, sur lequel a été installé un marché, le COMESA. Il accueille aujourd'hui la majorité des vendeurs transfrontaliers de Lusaka, soit près de 8 000 personnes.

La CBTA joue un rôle significatif dans la gestion du marché. Elle collecte des primes au nom de la municipalité, négocie en faveur d'une licence de commerce de groupe et transmet l'information du gouvernement et de la police aux commerçants. La CBTA aide également les commerçants à importer des marchandises hors taxe et à participer aux foires commerciales internationales.

- **Association des commerçants informels de Lusaka (Lusaka Informal Traders' Association), LITA** : L'expérience de la LITA, une organisation qui représente les vendeurs de rue du centre ville de Lusaka, est moins concluante. Elle ne bénéficie de presque aucune reconnaissance de la part des autorités, étant donné que ses membres sont considérés comme travaillant illégalement. Elle n'a obtenu aucun succès avec ses dernières pétitions soumises au gouvernement local, portant sur les expulsions et les poursuites à l'encontre des vendeurs de rue. La LITA avait précédemment de bonnes relations avec le gouvernement par l'intermédiaire de son « comptoir des vendeurs » (Vendors' Desk). Il s'agissait d'un département directement rattaché au gouvernement du président Chiluba, dans les années 1990. Bien que le comptoir fût un geste politique destiné à s'attirer les voix des vendeurs de rue, il est dans une certaine mesure parvenu à soutenir les travailleurs de l'économie informelle.

Comme d'autres associations, la LITA critique vivement le tribunal qui statue selon une procédure accélérée, distribuant instantanément des amendes, et parfois faisant incarcérer des vendeurs de rue. La LITA souligne que seuls les vendeurs de rue en sont les victimes, puisque pour les criminels endurcis, de tels tribunaux n'existent pas.

- **Association nationale des vendeurs de marché de Zambie (Zambia National Marketeers Association), ZANAMA** : La ZANAMA est l'une des porte-paroles des vendeurs de marché les plus influents. Elle représente plus de deux millions de membres sur 125 marchés du pays. Ses relations avec le gouvernement central sont cordiales ; quant à ses liens avec les autorités locales, ils s'améliorent. À la suite d'une rupture des relations entre ses membres et les autorités locales au sujet des prélèvements, en 2004, l'association joue désormais un rôle clé dans les négociations sur les prélèvements et dans la collecte des cotisations auprès de ses membres. La ZANAMA a en effet pu prouver que l'argent récolté auprès des vendeurs de marché était en réalité empoché par les responsables municipaux. La ZANAMA est ainsi parvenue à rendre le gouvernement plus responsable devant les vendeurs de marché.

## L'UE et la Zambie

L'Europe représente une zone de commerce importante pour la Zambie : elle est son deuxième partenaire commercial, après l'Afrique du Sud. En 2002, 13 % des exportations étaient expédiées vers l'Union européenne, et 10 % des importations en provenaient.

L'UE est en outre le plus grand pourvoyeur d'aide au développement à la Zambie, avec plus de 180 millions d'euros par an d'aide budgétaire.

Étant donné le niveau du commerce et de l'aide financière européens, l'Union a le pouvoir d'utiliser ses leviers politiques pour promouvoir le travail décent. Cependant, la politique communautaire à l'égard de la Zambie ne tient toujours pas compte de la contribution apportée par le travail décent à la réduction de la pauvreté.

Pour renverser la tendance actuelle, la Commission européenne devrait :

1. Intégrer la promotion du dialogue social dans ses documents de stratégie « pays », en fournissant une aide au renforcement des capacités aux employeurs et aux organisations démocratiques de travailleurs, de manière à promouvoir les intérêts des personnes qui travaillent dans le secteur informel ;
2. Chaque fois que possible, mettre en place des mécanismes consultatifs transparents, représentatifs et basés sur l'inclusion dans la mise en oeuvre de ses documents de stratégie « pays ».



— DES LIVRES EN VENTE SUR  
LE MARCHÉ DE LUSAKA

## La droit à la santé : un devoir universel

La CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme, institution consultative française) réaffirme comme un droit de l'homme le droit de vivre dans une société qui se dote des moyens de préserver la santé de tous et qui entend assurer l'égal accès à ces moyens, comme notre pays s'y est engagé en ratifiant le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels. Outre l'accès de chacun à la possibilité de se soigner, ce droit implique la mise en œuvre d'actions de prévention en direction de la population dans son ensemble : le droit de chacun à la santé s'appuie sur la solidarité de tous.

L'universalité des droits a, s'agissant de l'accès à la santé, une portée concrète ; les défaillances de la solidarité, à l'égard de ses concitoyens, tout comme au-delà des frontières, dans un monde ouvert, créent un risque direct pour les individus menacés par la maladie ou le comportement d'autrui, et un risque indirect par les charges qui en résultent.

L'accès aux droits dépend d'un effort collectif accepté, mobilisant une éducation, des comportements et aussi des moyens humains et financiers portés par la collectivité. C'est bien le domaine où les limites de l'individualisme égoïste sont immédiatement perceptibles et où l'élargissement de l'accès aux droits est condition d'un développement durable. Un large consensus est possible au nom de l'universalité de ce droit.

Un pays du niveau de la France a dans ce domaine le devoir d'être exemplaire, et de ne tolérer pour lui-même dans le domaine de l'accès aux soins ni inégalités persistantes ni poches d'exclusion. La solidarité internationale persévérante à l'égard des enjeux de santé dans les pays non-développés est le pendant nécessaire des actions nationales.

Ce double thème, intolérance de l'inégalité devant la santé sur le plan national, devoir de solidarité sur le plan international, doit être pris en charge par l'information et l'éducation en direction des citoyens. Il est fondamental que chacun, chaque citoyen, chaque habitant de ce pays favorisé, prenne en charge le droit à la santé comme un enjeu personnel, et connaisse sa place dans la chaîne de la santé. Pourquoi accepter sans réagir que les moyens nécessaires aux actions collectives de santé ne soient défendus à chaque échéance que par les professionnels du secteur ?

Commission nationale consultative des droits de l'homme, extrait de l'avis sur la préservation de la santé, l'accès aux soins et les droits de l'homme. Adopté par l'assemblée plénière le 19 janvier 2006

## Conclusions

83 % des Zambiens gagnent leur vie dans l'économie informelle. La défense de leurs intérêts par le biais des mécanismes du dialogue social non seulement garantira que les politiques locales et nationales reflètent les besoins de la majorité des travailleurs zambiens mais encore, posera les bases d'une société ouverte, stable, transparente et démocratique. La défense des intérêts des personnes qui travaillent dans le secteur informel grâce au dialogue social permettra de garantir que les politiques en faveur des pauvres seront conçues pour la majorité de la main-d'œuvre du pays. Elle est donc essentielle à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement (éradiquer l'extrême pauvreté et la faim).

En Zambie, les femmes sont plus susceptibles de travailler dans l'économie informelle que les hommes : 24 % des hommes contre 9 % seulement des femmes occupent un poste dans l'économie formelle. Elles occupent donc les postes les moins sûrs, ne bénéficient pas d'une protection sociale et travaillent dans des conditions hautement précaires. La promotion du dialogue social améliorera donc la position vulnérable des femmes dans l'économie informelle zambienne, et contribuera à la réalisation du 3<sup>ème</sup> objectif du Millénaire pour le développement (promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes).

Mais les associations de vendeurs de marché et de vendeurs de rue ont un autre défi à relever : devenir plus proactifs dans le domaine de la prise de décision politique et se faire mieux entendre. Comme nous l'avons vu dans le cas de la ZANAMA, l'obstination et la persévérance paient, car le gouvernement sent tout simplement qu'il ne peut pas faire sans vous. La reconnaissance de ZANAMA par le gouvernement local a débouché sur une baisse du harcèlement à l'encontre des vendeurs de rue, ce qui a amélioré leurs conditions de travail. Une meilleure coopération et un bon travail en réseau entre les syndicats et les organisations parapluies comme le Réseau de réduction de la pauvreté de la société civile (Civil Society Poverty Reduction Network) et d'autres ONG politiques peuvent contribuer à renforcer les capacités.

Enfin, les bailleurs de fonds internationaux comme l'Union européenne avec sa coopération au développement, la Banque Mondiale/le FMI, grâce à l'allègement de la dette et à l'aide financière, doivent faire en sorte que leur aide ne soit pas uniquement injectée dans la croissance économique, en présumant qu'en bout de course, c'est la population zambienne qui en récoltera les fruits.

L'inclusion des éléments du travail décent par le biais d'un encouragement au dialogue social est indispensable si l'on veut que la croissance s'accompagne de l'élimination de la pauvreté et de la création d'une société plus équitable.



DOROTHY MAINGA, VENDEUSE SUR LE MARCHÉ

# Focus

## L'économie informelle

Par « économie informelle » on désigne la part de la main-d'œuvre qui n'est pas concernée par le travail à temps plein, stable et protégé. Ce terme renvoie à toutes les formes d'emploi qui ne sont pas protégées ou réglementées, y compris les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants. D'ordinaire, il désigne un travail précaire et mal rémunéré. Les vendeurs ambulants, les collecteurs d'ordures et les femmes qui travaillent comme couturières à la maison tombent tous dans cette définition.

L'économie informelle est souvent associée aux pays en développement, qui ont enregistré une énorme expansion de ce type de travail au cours des dernières années. Dans certains pays, plus de la moitié de la main-d'œuvre travaille désormais dans le secteur informel. Les femmes constituent le plus gros de ces travailleurs.

## Dorothy Mainga, vendeuse de vêtements

Dorothy Mainga travaille sur le marché de Kamwala à Lusaka. Elle vend des vêtements qu'elle achète en Afrique du Sud et parfois en Thaïlande, à Hong Kong et aux États-Unis. Les affaires marchent bien, elle a embauché quatre personnes. Dorothy est célibataire, mère d'un enfant, et ses revenus lui permettent d'entretenir sa famille.

Dorothy travaille sur les marchés depuis 1997, quand elle a perdu son emploi à la Banque commerciale nationale de Zambie (ZANACO). Elle a commencé par vendre sa marchandise dans une petite échoppe sur le marché de Kamwala. Elle a choisi le textile car elle s'est dit que cela lui rapporterait plus d'argent que d'autres produits.

Récemment, Dorothy a agrandi son affaire et est passée d'une échoppe sur le marché en plein air à une boutique de location - « Dottie's Fashion » - sur le tout nouveau marché couvert de Kamwala. Elle a investi son indemnité de licenciement de la banque dans son commerce, soit quelque quatre millions de kwachas (ZMK) ou 1100 dollars. Ses frais ont augmenté depuis qu'elle a emménagé dans un magasin. Sur le marché, la location d'emplacements était bon marché. À présent, elle débourse chaque mois 800 dollars pour la location de sa boutique. Le propriétaire est un investisseur chinois qui a construit le marché couvert. Ses revenus sont désormais déclarés aux autorités zambiennes et elle leur verse chaque mois une redevance située entre 300 000 et 500 000 ZMK.

Dorothy regrette la sécurité financière que lui garantissait la banque, mais « il n'y a pas de travail en Zambie, alors vous n'avez pas le choix, il faut travailler dur », dit-elle. « Si vous n'êtes pas dans le secteur formel, vous devez faire des choses comme travailler sur les marchés ».

Selon elle, ni le gouvernement local, ni le gouvernement central n'accordent suffisamment d'attention aux vendeurs de marché : « Lorsqu'il y a dialogue avec les autorités, il y a moins de manifestations et les gens sont plus heureux. »

## Josephat Mbeve, vendeur de légumes

Josephat est vendeur sur le marché de Soweto à Lusaka. Il est le président de l'association des oignons, pommes de terre et produits similaires dans le district de Lusaka, une organisation qui compte 169 membres. Cette association existe depuis mai 2005. Auparavant, il travaillait pour la société d'imprimerie de Zambie (Zambia Printing Company), le Zambia Daily Mail et un projet de construction d'écoles secondaires en Zambie, financé par la Banque Mondiale.

L'association de Josephat joue un rôle déterminant car elle apporte un soutien direct aux activités commerciales de ses membres. Grâce aux contributions mensuelles, elle a accumulé 18 millions de ZMK (environ 50 000 dollars). Cet argent sert à allouer des prêts aux membres vulnérables. Elle contribue également à importer des denrées alimentaires d'Afrique du Sud, du Botswana et du Malawi. La moitié des membres ont bénéficié d'un pool de transport qui est utilisé pour importer des marchandises en provenance d'autres pays d'Afrique à Lusaka. Les membres ont ainsi pu réduire leurs coûts et améliorer leur base de capital.

Les relations entre l'association et le gouvernement sont tendues. Ses membres ne sont pas représentés au sein du comité de développement du marché de Soweto (SMDC), créé pour orienter la construction d'un nouveau marché moderne avec l'aide financière de l'Union européenne. Cette exclusion a notamment alimenté une série de malentendus avec le gouvernement local.

« La relation entre les organisations de l'économie informelle et le gouvernement peut être améliorée grâce à des contacts réguliers, de manière à résoudre les problèmes au fur et à mesure de leur apparition... Actuellement certains problèmes ne font que persister », déclare Josephat.

## Ressources

### **Country strategy paper and indicative programme for the period 2001-2007.**

Délégation de l'Union européenne en Zambie (2002). Lusaka : Union européenne.  
[www.delzmb.ec.europa.eu/en/eu\\_and\\_country/strategypaper.html](http://www.delzmb.ec.europa.eu/en/eu_and_country/strategypaper.html)

### **Zambia Poverty Reduction Strategy Paper 2002-2004.**

Gouvernement de Zambie (2002). Lusaka : Ministère ds Finances et de la planification nationale.

### **Le travail décent et l'économie informelle. Rapport VI.**

#### **Conférence internationale du travail, 90<sup>e</sup> session.**

ILO (2002). Genève. Genève : OIT [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

### **Forces for change: informal economy organisations in Africa.**

War on Want (2006). London: War on Want. [www.waronwant.org/forcesforchange](http://www.waronwant.org/forcesforchange).

### **Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (nombreux documents accessibles).**

[www.codesria.org/French/default.htm](http://www.codesria.org/French/default.htm)

**Actualité et dossier en santé publique (AdSP), revue du Haut conseil de la santé publique, Santé au travail dans les pays en développement, Jean-François Caillard, n° 30 mars 2000, dossier Santé publique et pays pauvres.**

### **Outil de formation et de sensibilisation syndical sur l'économie informelle réalisé par le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT).**

[http://training.itcilo.it/actrav/courses/2004/A1-00215\\_web/resource/economie\\_informelle.ppt](http://training.itcilo.it/actrav/courses/2004/A1-00215_web/resource/economie_informelle.ppt)

Les études de cas, disponibles sur le site Internet de SOLIDAR [www.solidar.org](http://www.solidar.org), ont été publiées par SOLIDAR et le Réseau mondial en janvier 2007. Toutes les photos - sauf indications contraires - ont été réalisées pour SOLIDAR pendant la phase d'élaboration des études de cas. Cette publication a été produite grâce au soutien de l'Union européenne.

**Éditeur responsable :** Conny Reuter

**Rédaction :** Sarah Perman, Andrew Beatty

**Coordination :** Barbara Caracciolo

**Responsabilité éditoriale de la présente réédition :** Solidarité Laique

Merci aux contributions du groupe de rédaction de la campagne *Demain le monde...* :

Carole Coupez, Maud Folkmann, Roland Biache, Philippe Nottin, Bruno Quemada.



[www.solidarite-laique.asso.fr](http://www.solidarite-laique.asso.fr)

**solidar**

[www.solidar.org](http://www.solidar.org)



[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)



[www.demain-le-monde.org](http://www.demain-le-monde.org)



Publication réalisée avec le soutien du Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes et celui de l'Union Européenne